

Sun Life du Canada, compagnie  
d'assurance-vie

Supplément daté du 1<sup>er</sup> août 2009  
à la notice explicative et contrat  
de rente individuelle à capital  
variable de mai 2009

**SunWise<sup>®</sup> Elite**

Fonds distincts

y compris SunWise<sup>®</sup> Elite Plus



Placements 

*géré par CI Investments Inc.*

Financière   
Sun Life

*émis par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*

# Table des matières

SUN WISE ELITE SUPPLÉMENT À LA NOTICE EXPLICATIVE .....	.N-1
Aucuns nouveaux dépôts, transferts ou reclassements de l'option de garantie totale (catégorie A) .....	.N-1
Répartition du revenu fixe minimum pour l'option de garantie combinée (catégorie B) et l'option de garantie de base (catégorie C) .....	.N-1
Modifications apportées à la disponibilité des fonds .....	.N-1
Modification des frais d'assurance .....	.N-1
Modifications apportées à la prestation de retrait minimum garanti .....	.N-1
Modifications apportées aux pondérations en fonction du revenu fixe et aux catégories .....	.N-2
ATTESTATION .....	.N-3
ANNEXE A .....	.C-1

## SunWise Elite Supplément à la Notice Explicative

La notice explicative et le contrat de rente individuelle à capital variable SunWise Elite datés du mai 2009 sont complétés par l'ajout de certaines modifications apportées au contrat de rente individuelle à capital variable SunWise. Les modifications décrites ci après s'appliquent à tous les contrats émis à compter du 1<sup>er</sup> Août 2009. Veuillez lire la note explicative et le contrat (tels qu'ils sont modifiés par l'annexe A du présent supplément) pour obtenir de plus amples renseignements.

Les termes et expressions clés utilisés dans le présent supplément ont le sens qui leur est attribué dans le contrat à moins qu'il n'en soit autrement.

### Aucuns nouveaux dépôts, transferts ou reclassements de l'option de garantie totale (catégorie A)

Aucun dépôt ne peut être attribué aux parts de catégorie A, aux parts de catégorie A (PRG), aux parts de catégorie AGP (A) et aux parts de catégorie AGP (A) (PRG) d'un fonds et aucun transfert ni aucun reclassement ne peut être effectué à l'égard des catégories de parts d'un fonds.

### Répartition du revenu fixe minimum pour l'option de garantie combinée (catégorie B) et l'option de garantie de base (catégorie C)

Au moins 30 % de la valeur totale des parts de catégorie B, des parts de catégorie B (PRG), des parts de catégorie AGP (B), des parts de catégorie AGP (B) (PRG), des parts de catégorie C, des parts de catégorie C (PRG), des parts de catégorie AGP (C) et des parts de catégorie AGP (C) (PRG) à votre contrat, calculée séparément pour chaque catégorie, doit être admissible à titre de « revenu fixe ». Puisque les fonds placent leur actif à divers degrés dans des titres qui peuvent être considérés comme un revenu fixe, nous attribuerons à l'occasion des pondérations à chaque fonds pour établir le pourcentage de la valeur totale des parts de ce fonds attribuées au contrat qui seront admissibles à titre de revenu fixe. À ces fins, nous utilisons les mêmes pondérations en fonction du revenu fixe que celles que nous appliquons aux fonds aux fins du calcul de la prestation de retrait minimum garanti. Se reporter à l'article N-7.5 de la notice explicative relativement aux pondérations en fonction du revenu fixe en vigueur des fonds. Cette exigence de placement a été introduite pour les catégories B et C, et elle a été modifiée pour le PRMG en 2009. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces changements, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse [www.ci.com/sunwiseeliteplus/may2009\\_changes.jsp?lang=fr](http://www.ci.com/sunwiseeliteplus/may2009_changes.jsp?lang=fr).

Nous présentons ci-après un exemple du calcul du pourcentage de « revenu fixe » dans la valeur totale des parts attribuées à votre contrat. Cet exemple suppose que la valeur totale des parts d'une même catégorie, soit 10 000 \$, a été attribuée entre deux fonds de la façon suivante :

Fonds	A	B	C	Pourcentage de revenu fixe (C ÷ A)
	Valeur totale des parts	Pondération de revenu fixe	Montant admissible à titre de revenu fixe (A x B)	
Fonds mondial CI SunWise Elite	5 000 \$	0 %	0 \$	
Fonds de revenu élevé Signature CI SunWise Elite	5 000 \$	60 %	3 000 \$	
<b>Total</b>	<b>10 000 \$</b>		<b>3 000 \$</b>	<b>30 %</b>

Nous pouvons, en tout temps, réattribuer vos parts d'un fonds à la catégorie équivalente des parts d'un autre fonds conformément aux pratiques administratives en vigueur à ce moment-là afin de nous conformer aux restrictions susmentionnées. Si votre contrat est un contrat non enregistré, cette réattribution pourrait faire en sorte que vous réalisiez un gain en capital sur lequel vous serez tenu de payer de l'impôt. Se reporter à l'article N-6.4 de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements. Nous pouvons à l'occasion modifier à notre gré cette exigence et d'autres exigences en matière de placement.

Nous pouvons également modifier de temps à autre votre contrat lorsque nous apportons des changements à nos politiques administratives. Ces changements sont effectués, entre autres choses, pour ajouter ou modifier des fonds, des options de garantie ou des avenants facultatifs, ou pour y mettre fin, et pour modifier d'autres droits prévus aux termes de votre contrat et des caractéristiques de celui-ci. Nous nous engageons toutefois à vous donner un préavis écrit d'au moins 60 jours relativement à toute modification de nos politiques administratives qui a) a une incidence sur les prestations auxquelles vous avez droit aux termes de votre contrat, b) augmente des frais qui vous sont imputés aux termes de votre contrat, augmentation dont nous devons vous aviser aux termes de votre contrat, ou c) est requise par les lois applicables. Nous vous accorderons également des droits supplémentaires si nous effectuons un changement fondamental. Se reporter aux articles 1.2 et 4.1 de votre contrat pour obtenir de plus amples renseignements.

### Modifications apportées à la disponibilité des fonds

Les fonds suivants ne sont pas offerts aux fins de dépôts, transferts ou reclassements aux termes du contrat :

Fonds d'obligations mondiales CI SunWise Elite
Fonds canadien équilibré Mackenzie Cundill SunWise Elite
Fonds canadien sécurité Mackenzie Cundill SunWise Elite
Fonds de société valeur de fiducie CI SunWise Elite
Fonds d'occasions mondiales Manuvie SunWise Elite
Fonds Croissance américaine Power Dynamique SunWise Elite
Fonds de valeur Mackenzie Cundill SunWise Elite

Par conséquent, les renvois aux fonds susmentionnés et à Corporation Financière Mackenzie de la notice explicative devront être considérés comme supprimés.

### Modification des frais d'assurance

Les frais d'assurance annuels et les frais de garantie AGP supplémentaires facturés aux catégories et des majorations des limites relatives à ces frais sont énoncés aux articles 2 et 3 de l'annexe A du présent supplément.

### Modifications apportées à la prestation de retrait minimum garanti

Les frais PRG sont tels qu'ils sont énoncés à l'article 5 de l'annexe A du présent supplément. Nous nous réservons le droit de modifier, de temps à autre, les frais PRG applicables à une ou plusieurs catégories de fonds tel qu'il est énoncé au paragraphe 15.12 du contrat et, le cas échéant, nous communiquerons la modification dans l'état de fin d'exercice suivant.

Au moins 30 % de la valeur totale des parts de catégorie B (PRG), des parts de catégorie C (PRG), des parts de catégorie AGP (B) (PRG) et des parts de catégorie AGP (C) (PRG) à votre contrat, calculée séparément pour chaque catégorie, doit être admissible à titre de fonds à « revenu fixe ».

**Modifications apportées aux pondérations en fonction du revenu fixe et aux catégories**

Les pondérations en fonction du revenu fixe de la Série Portefeuilles croissance équilibrée CI Sun*Wise* Elite et de la Série Portefeuilles croissance CI Sun*Wise* Elite et le classement dans la catégorie du Fonds de dividendes Signature CI Sun*Wise* Elite énoncés à l'article N-7.5 de la notice explicative sont modifiés de la façon suivante :

Fond	Pondération en fonction du revenu fixe	Classement dans la catégorie
Série Portefeuilles croissance équilibrée CI Sun <i>Wise</i> Elite	30 %	3
Fonds de dividendes Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	25 %	3

## Attestation

La notice explicative, en sa version modifiée, constitue un énoncé bref et clair de tous les faits importants se rapportant au contrat de rente individuelle à capital variable SunWise Elite établi par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.



Dean A. Connor  
Président, Activités canadiennes  
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie



Rocco Taglioni  
Vice-président, Patrimoines individuels  
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

## Annexe A

1. Le tableau qui figure au paragraphe 10.2 – « Frais de gestion, frais d'assurance et limite des frais d'assurance » est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Fonds	Frais d'assurance annuels (et limite) des parts de catégorie B du fonds (%)	Frais d'assurance annuels (et limite) des parts de catégorie C et des parts AGP du fonds (%)	Frais de gestion annuels de toutes les catégories de parts (sauf les parts AGP) de chaque fonds* (%)
Fonds de société d'actions mondiales Cambridge CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds mondial CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds de valeur mondiale CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds de valeur internationale CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds de société mondiale Synergy CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds mondial avantage dividendes élevés CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,20
Fonds de société d'actions étrangères Harbour CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds Valeur mondiale Dynamique Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,25
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup> Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,25
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,35
Fonds de croissance Sélect Trimark Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,20
Fonds équilibré international CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,10
Fonds de société de croissance et de revenu étrangers Harbour CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,10
Fonds mondial de croissance et de revenu Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,10
Fonds Fidelity Répartition mondiale Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,15
Fonds mondial à revenu mensuel Manuvie Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,20
Fonds croissance et revenu NordOuest Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,25
Fonds mondial équilibré Trimark Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,15
Fonds de valeur américaine CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds américain Synergy CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds Fidelity Croissance Amérique Sun <i>Wise</i> Elite	1,20 (1,80)	0,70 (1,20)	2,20
Fonds Catégorie distinction canadienne Trimark Sun <i>Wise</i> Elite	1,15 (1,72)	0,70 (1,20)	2,20
Fonds de société d'actions canadiennes Cambridge CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,15 (1,72)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds de placements canadiens CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,15 (1,72)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds Harbour CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,15 (1,72)	0,70 (1,20)	2,10

Fonds	Frais d'assurance annuels (et limite) des parts de catégorie B du fonds (%)	Frais d'assurance annuels (et limite) des parts de catégorie C et des parts AGP du fonds (%)	Frais de gestion annuels de toutes les catégories de parts (sauf les parts AGP) de chaque fonds* (%)
Fonds canadien sélect Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,15 (1,72)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds canadien Synergy CI Sun <i>Wise</i> Elite	1,15 (1,72)	0,70 (1,20)	2,10
Fonds Fidelity Frontière Nord <sup>MD</sup> Sun <i>Wise</i> Elite	1,15 (1,72)	0,70 (1,20)	2,20
Fonds canadien de dividendes RBC Sun <i>Wise</i> Elite	0,90 (1,40)	0,55 (1,05)	2,10
Fonds de société canadienne de répartition de l'actif Cambridge CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,10
Fonds canadien de répartition stratégique Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,10
Fonds de revenu et de croissance Harbour CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,10
Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,20
Fonds de croissance et de revenu Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,10
Fonds de croissance du revenu Trimark Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,20
Série Portefeuilles équilibrée CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,10
Série Portefeuilles prudente CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,45 (0,95)	0,30 (0,80)	2,10
Série Portefeuilles de revenu CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,30 (0,80)	0,20 (0,70)	1,90
Série Portefeuilles croissance équilibrée CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,10
Série Portefeuilles équilibrée prudente CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,50 (1,00)	0,30 (0,80)	2,10
Série Portefeuilles croissance CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,80 (1,30)	0,50 (1,00)	2,10
Série Portefeuilles croissance maximale CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,90 (1,40)	0,55 (1,05)	2,10
Portefeuille de revenu diversifié Quotientiel Franklin Templeton Sun <i>Wise</i> Elite	0,30 (0,80)	0,20 (0,70)	2,20
Portefeuille équilibré de revenu Quotientiel Franklin Templeton Sun <i>Wise</i> Elite	0,45 (0,95)	0,30 (0,80)	2,20
Portefeuille équilibré de croissance Quotientiel Franklin Templeton Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,20
Portefeuille équilibré mondial Quotientiel Franklin Templeton Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	2,20
Portefeuille de croissance Quotientiel Franklin Templeton Sun <i>Wise</i> Elite	0,80 (1,30)	0,50 (1,00)	2,20
Portefeuille de croissance canadienne Quotientiel Franklin Templeton Sun <i>Wise</i> Elite	0,90 (1,40)	0,55 (1,05)	2,20
Portefeuille de croissance mondiale Quotientiel Franklin Templeton Sun <i>Wise</i> Elite	0,90 (1,40)	0,55 (1,05)	2,20
Portefeuille de croissance maximale Quotientiel Franklin Templeton Sun <i>Wise</i> Elite	0,90 (1,40)	0,55 (1,05)	2,20
Fonds d'obligations canadiennes CI Signature Sun <i>Wise</i> Elite	0,30 (0,80)	0,20 (0,70)	1,60
Fonds d'obligations canadiennes TD Sun <i>Wise</i> Elite	0,30 (0,80)	0,20 (0,70)	1,70

Fonds	Frais d'assurance annuels (et limite) des parts de catégorie B du fonds (%)	Frais d'assurance annuels (et limite) des parts de catégorie C et des parts AGP du fonds (%)	Frais de gestion annuels de toutes les catégories de parts (sauf les parts AGP) de chaque fonds* (%)
Fonds de dividendes Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,55 (1,05)	0,35 (0,85)	1,65
Fonds de revenu élevé Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,60 (1,10)	0,35 (0,85)	1,60
Fonds marché monétaire CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,20 (0,70)	0,15 (0,65)	1,00

\*Les frais de gestion du fonds comprennent les frais de gestion imposés pour le fonds sous-jacent.

2. Le tableau qui figure au paragraphe 16.5 – « Résumé des frais » est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Fonds	Frais d'assurance annuels (et limite) des parts AGP de chaque fonds (%)	Frais de garantie AGP supplémentaires (et limite totale) (%)	Frais AGP (%)		
		À appliquer aux parts de catégorie AGP (B)	Valeur totale des parts d'au plus 500 000 \$	Valeur totale des parts entre 500 001 \$ et 1 M\$	Valeur totale des parts supérieure à 1 M\$ <sup>1</sup>
<b>Fonds d'actions mondiales</b>					
Fonds de société d'actions mondiales Cambridge CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,50 (1,80)	1,20	1,00	0,95
Fonds mondial CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,50 (1,80)	1,20	1,00	0,95
Fonds de valeur mondiale CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,50 (1,80)	1,20	1,00	0,95
Fonds de valeur internationale CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,50 (1,80)	1,20	1,00	0,95
Fonds de société mondiale Synergy CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,50 (1,80)	1,20	1,00	0,95
Fonds de société d'actions étrangères Harbour CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,50 (1,80)	1,20	1,00	0,95
Fonds mondial avantage dividendes élevés CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,50 (1,80)	1,20	1,00	0,95
<b>Fonds mondiaux équilibrés et de répartition d'actifs</b>					
Fonds équilibré international CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,35 (0,85)	0,25 (1,10)	1,20	1,00	0,95
Fonds mondial de croissance et de revenu Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,35 (0,85)	0,25 (1,10)	1,20	1,00	0,95
Fonds de société de croissance et de revenu étrangers Harbour CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,35 (0,85)	0,25 (1,10)	1,20	1,00	0,95
<b>Fonds d'actions américaines</b>					
Fonds de valeur américaine CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,50 (1,80)	1,20	1,00	0,95
Fonds américain Synergy CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,50 (1,80)	1,20	1,00	0,95
<b>Fonds d'actions canadiennes</b>					
Fonds de société d'actions canadiennes Cambridge CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,45 (1,72)	1,20	1,00	0,90
Fonds de placements canadiens CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,45 (1,72)	1,20	1,00	0,90
Fonds Harbour CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,45 (1,72)	1,20	1,00	0,90
Fonds canadien sélect Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,45 (1,72)	1,20	1,00	0,90
Fonds canadien Synergy CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,70 (1,20)	0,45 (1,72)	1,20	1,00	0,90

Fonds	Frais d'assurance annuels (et limite) des parts AGP de chaque fonds (%)	Frais de garantie AGP supplémentaires (et limite totale) (%)	Frais AGP (%)		
		À appliquer aux parts de catégorie AGP (B)	aleur totale des parts d'au plus 500 000 \$	Valeur totale des parts entre 500 001 \$ et 1 M\$	Valeur totale des parts supérieure à 1 M\$ <sup>1</sup>
<b>Fonds canadien équilibrés</b>					
Fonds de société canadienne de répartition de l'actif Cambridge CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,35 (0,85)	0,25 (1,10)	1,05	0,85	0,80
Fonds canadien de répartition stratégique Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,35 (0,85)	0,25 (1,10)	1,05	0,85	0,80
Fonds de revenu et de croissance Harbour CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,35 (0,85)	0,25 (1,10)	1,05	0,85	0,80
Fonds de croissance et de revenu Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,35 (0,85)	0,25 (1,10)	1,05	0,85	0,80
<b>Série Portefeuilles CI</b>					
Série Portefeuilles équilibrée prudente CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,30 (0,80)	0,20 (1,00)	1,05	0,85	0,80
Série Portefeuilles prudente CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,30 (0,80)	0,15 (0,95)	1,05	0,85	0,80
Série Portefeuilles de revenu CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,20 (0,70)	0,10 (0,80)	1,05	0,85	0,80
Série Portefeuilles équilibrée CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,35 (0,85)	0,25 (1,10)	1,05	0,85	0,80
Série Portefeuilles croissance équilibrée CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,35 (0,85)	0,25 (1,10)	1,05	0,85	0,80
Série Portefeuilles croissance CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,50 (1,00)	0,30 (1,30)	1,20	1,00	0,95
Série Portefeuilles croissance maximale CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,55 (1,05)	0,35 (1,40)	1,20	1,00	0,95
<b>Fonds de revenu</b>					
Fonds d'obligations canadiennes Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,20 (0,70)	0,10 (0,80)	0,80	0,70	0,65
Fonds de dividendes Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,35 (0,85)	0,20 (1,05)	1,05	0,85	0,80
Fonds de revenu élevé Signature CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,35 (0,85)	0,25 (1,10)	1,05	0,85	0,80
<b>Fonds du marché monétaire</b>					
Fonds marché monétaire CI Sun <i>Wise</i> Elite	0,15 (0,65)	0,05 (0,70)	0,65	0,55	0,50

(1) Pour les dépôts supérieurs à 5 millions de dollars dans un fonds, nous pouvons convenir de frais AGP inférieurs.

- La première phrase du paragraphe 12.3 – « Accessibilité des catégories de fonds » est supprimée et remplacée par ce qui suit : « Actuellement, tous les fonds offrent les catégories de parts, sauf les parts de catégorie A et les parts AGP. Les fonds n'offrent plus de parts de catégorie A, de parts de catégorie A (PRG), de parts de catégorie AGP (A) et de parts de catégorie AGP (A) (PRG).
- Le texte qui suit est ajouté au contrat comme nouveau paragraphe 12.11:

#### 12.11 Options de placement des parts de catégorie B et des parts de catégorie C

Certaines restrictions s'appliquent aux répartitions des parts des divers fonds qui peuvent être incluses comme parts de catégorie B ou parts de catégorie C. Nous pouvons modifier en tout temps à notre gré les fonds qui peuvent servir comme parts de catégorie B ou parts de catégorie C ainsi que leurs répartitions. Nous pouvons également réattribuer vos parts d'un fonds à la catégorie équivalente des parts d'un autre fonds afin de nous conformer à ces restrictions. Actuellement, au moins 30 % de la valeur totale des parts de catégorie B et des parts de catégorie C à notre

contrat, calculée séparément pour chaque catégorie, doit être admissible à titre de « revenu fixe », selon la définition que nous donnons à cette expression. Puisque les fonds placent leur actif à divers degrés dans des titres qui peuvent être considérés comme un revenu fixe, nous attribuerons à l'occasion des pondérations à chaque fonds pour établir le pourcentage de la valeur totale des parts de ce fonds attribuées au contrat qui seront admissibles à titre de revenu fixe. Nous pouvons à l'occasion modifier à notre gré cette exigence et d'autres exigences en matière de placement.

5. La deuxième phrase du paragraphe 15.12 – « Frais PRG » est supprimée et remplacée par ce qui suit :

Le pourcentage annuel varie en fonction de la catégorie des parts PRG et du type de fonds, tel qu'il est décrit dans le tableau ci-après. Sun Life se réserve le droit de modifier de temps à autre les frais PRG et, le cas échéant, elle communiquera la modification dans l'état de fin d'exercice suivant.

Catégorie	Catégorie B (PRG)	Catégorie C (PRG)
Type 1 – Revenu	0,35 %	0,35 %
Type 2 – Prudent	0,50 %	0,50 %
Type 3 – Équilibré	0,65 %	0,70 %
Type 4 – Titres de participation	0,90 %	0,95 %

6. La quatrième phrase du paragraphe 15.14 – « Options de placement aux termes de la prestation de retraite minimum garanti » est supprimée et remplacée par ce qui suit : Actuellement, au moins 30 % de la valeur totale des parts de catégorie (B) PRG, des parts de catégorie (C) PRG, des parts de catégorie (B) AGP (PRG) et des parts de catégorie (C) AGP (PRG) à votre contrat, calculée séparément pour chaque catégorie, doivent être admissibles à titre de « revenu fixe », selon la définition que nous donnons à cette expression.
7. Le texte qui suit est ajouté au contrat comme nouveau paragraphe 16.6 :

#### **16.6 Options de placement des parts de catégorie (B) AGP et des parts de catégorie (C) AGP**

Certaines restrictions s'appliquent aux répartitions des parts des divers fonds qui peuvent être incluses comme parts de catégorie (B) AGP ou parts de catégorie (C) AGP. Nous pouvons modifier en tout temps à notre gré les fonds qui peuvent servir comme parts de catégorie (B) AGP ou parts de catégorie (C) AGP ainsi que leurs répartitions. Nous pouvons également réattribuer vos parts d'un fonds à la catégorie équivalente des parts d'un autre fonds afin de nous conformer à ces restrictions. Actuellement, au moins 30 % de la valeur totale des parts de catégorie (B) AGP ou des parts de catégorie (C) AGP à votre contrat, calculée séparément pour chaque catégorie, doit être admissible à titre de « revenu fixe », selon la définition que nous donnons à cette expression. Puisque les fonds placent leur actif à divers degrés dans des titres qui peuvent être considérés comme un revenu fixe, nous attribuerons à l'occasion des pondérations à chaque fonds pour établir le pourcentage de la valeur totale des parts de ce fonds attribuées au contrat qui seront admissibles à titre de revenu fixe. Nous pouvons à l'occasion modifier à notre appréciation cette exigence et d'autres exigences en matière de placement.

Pour plus de détails sur les caractéristiques innovatrices et les avantages de SunWise Elite y compris SunWise Elite Plus, veuillez visiter le [www.ci.com](http://www.ci.com)



La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre des compagnies du groupe Financière Sun Life, est l'émetteur unique du contrat de rente variable fournissant les placements dans des Fonds distincts SunWise Elite. Une description des principales caractéristiques du contrat de rente variable individuelle applicable est contenue dans la notice explicative. **SOUS RÉSERVE DE TOUTE GARANTIE APPLICABLE AU DÉCÈS ET À L'ÉCHÉANCE, TOUT MONTANT AFFECTÉ À UN FONDS DISTINCT EST INVESTI AUX RISQUES DU TITULAIRE DU CONTRAT ET POURRA AUGMENTER OU DIMINUER EN VALEUR SELON LES FLUCTUATIONS DE LA VALEUR MARCHANDE.** ®Placements CI et le logo de Placements CI sont des marques déposées de CI Investments Inc. ®SunWise est une marque déposée de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Invesco et toutes les marques de commerce afférentes sont des marques de commerce d'Invesco Holding Company Limited, utilisées aux termes d'une licence. AIM et toutes les marques de commerce afférentes sont des marques de commerce d'Invesco Aim Management Group, Inc., utilisées aux termes d'une licence. Trimark et toutes les marques de commerce afférentes sont des marques de commerce d'Invesco Trimark Ltée. ®Fidelity Investments, Étoile du Nord Fidelity et Fidelity Frontière Nord sont des marques déposées de FMR Corp. ®RBC Asset Management est une marque déposée de la Banque Royale du Canada. MCTD Asset Management est une marque de commerce de la Banque Toronto-Dominion, utilisée aux termes d'une licence. Placements Franklin Templeton, le Programme Quotientiel de Placements Franklin Templeton et(ou) Placements Franklin Templeton et son logo sont des marques déposées de Société de Placements Franklin Templeton.



La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

227 King Street South  
P.O. Box 1601 STN Waterloo  
Waterloo (Ontario) N2J 4C5



630, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1820, Montréal (Québec) H3B 1S6 | [www.ci.com](http://www.ci.com)

Bureau de Montréal  
514-875-0090  
1-800-268-1602

Toronto  
416-364-1145  
1-800-268-9374

Calgary  
403-205-4396  
1-800-776-9027

Vancouver  
604-681-3346  
1-800-665-6994

Service à la clientèle  
Français: 1-800-668-3528  
Anglais: 1-800-563-5181